

Être présidentiable*

Le rêve... le rêve de beaucoup de ceux qui, s'étant lancés dans l'action politique et y ayant remporté quelques premiers succès, se sentent de taille à conquérir ce Graal, plus accessible que le vase sacré du mythe originel puisque tous les sept ans autrefois, tous les cinq ans maintenant, l'un y parviendra.

« Il est souhaitable que ne se présentent à l'élection présidentielle que des candidats ayant, sinon nécessairement des chances de succès, au moins une dimension nationale parce que représentatifs d'un courant d'opinion », souligne Pierre Pactet dans son manuel dont il est peu de dire qu'il est devenu classique¹. Mais, malgré l'importance de sa diffusion, ce souhait raisonnable n'a pas été entendu par tous et nombreux sont les prétendants à ne pas en tenir compte !

Certes une chose est de se sentir présidentiable, parfois avec une naïveté qui peut aller jusqu'à être désarmante, une autre est d'être considéré comme tel par l'opinion. Et là est la véritable question : à partir de quels critères, l'opinion, c'est-à-dire en fait le corps électoral futur, reconnaîtra-t-elle à un prétendant la possession de ce véritable statut ?

Une première réponse intuitive pourrait être fournie par la détention régulière d'une position de premier plan dans les multiples

* Publié dans *Mélanges Pierre Pactet*, Dalloz, 2003, pp 579- 582.

¹ Pierre Pactet, *Institutions politiques, Droit constitutionnel*, 21^e éd., Armand Colin, 2002, 643 p., citation p. 399.

Être présidentiable

baromètres qui, semaine après semaine, mesurent la popularité et ou la cote d'avenir des principales personnalités, mais on s'aperçoit bien vite que le fait de figurer dans le *top ten* n'est pas à lui seul suffisant : sans vouloir trop ironiser sur le caractère quasi imbattable de l'abbé Pierre dans ce genre de compétition, d'autant qu'il a été député, il ne serait pas difficile de montrer que telle ou telle personnalité, créditée de solides perspectives d'avenir dans des enquêtes plus directement politiques, se révélera en tentant l'expérience un candidat de faible crédibilité, voire même sera dans l'incapacité de la tenter faute d'un minimum de soutiens partisans ou sociétaux lui permettant de remplir, entre autres exigences, celles que la loi impose quant au nombre des présentations. Et un présidentiable qui, le voulant, ne parvient pas à être candidat à la présidence ne nous paraît pas fondé à conserver ce titre, sauf pour les besoins de son ego personnel et les espoirs de ses militants les plus dévoués.

Une seconde réponse consiste à prendre le problème à l'envers et à partir de l'ensemble des candidatures effectives pour mesurer, à l'aune des résultats, les crédibilités différentes quelles rencontrent. Des tentatives de typologie des candidats ont été déjà faites², qui apportent des éléments de réponse appréciables. Mais il ne faut pas oublier que chaque élections présidentielle attire quelques-uns de ceux que Dominique Rémy a appelé des « candidats profanes³ » motivés par une aimable fantaisie d'esprit, le souci de porter le message de tel ou tel groupe ou la volonté d'exprimer les opinions d'un courant politique très minoritaire ; ceux-là sont candidats sans être - et souvent sans prétendre être - présidentiables. À l'inverse chaque élection voit telle ou telle personnalité ne pas vouloir ou ne pas pouvoirs se présenter alors que l'opinion le verrait bien dans le rôle : on ne tentera pas d'en

² Voir notamment Christophe Guettier, « Les candidats à l'élection présidentielle sous la V^e République », p. 49-131 in *RD* publ. 1990, n° 1, en particulier p. 56-71 ; Pierre Avril, « La fabrique politique », p. 47-65 in Nicholas Wahl et Jean-Louis Quermonne (dir.), *La France présidentielle*, PNFNSP, 1995, p. 278, en particulier p. 52-54.

³ Dominique Rémy, « Éléments pour une physionomie des candidats profanes à la présidence de la République », p. 203-216 in *Droit, institutions et systèmes politiques. Mélanges M. Duverger*, PUF, 1988, p. 799. Entre autres intérêts, cet article montre que le phénomène existait déjà et de belle manière (114 candidats en 1939) lorsque le président de la République était élu par le Parlement !

Jean-Claude Colliard: profesor, constitucionalista, juez electoral y hombre honesto

faire le recensement, car il y aurait là une forte part de subjectivité mais, pour prendre un seul exemple, celui de Jacques Delors en 1995 nous paraît peu discutable.

On peut, sans donc pouvoir s'appuyer sur un corpus exhaustif mais sans s'interdire non plus de garder à l'esprit le cas de quelques non-candidats qui auraient pu être présidentiables, partir de la liste des candidats effectifs, en la resserrant quelque peu. De 1965 à 2002, 68 candidats ont effectivement concouru, chiffre qui retombe à 52 si l'on enlève les candidatures multiples (5 pour Arlette Laguiller, 4 pour François Mitterrand, Jacques Chirac et Jean-Marie Le Pen, 2 pour Valéry Giscard d'Estaing, Lionel Jospin et Robert Hue). Parmi eux 24 ont dépassé 10% des suffrages exprimés au premier tour, barre que l'on peut considérer comme significative d'autant que l'expérience montre que, à de rares exceptions près, les candidats sont nettement au-dessus ou nettement en dessous (aucun dans la zone des 10-14% et trois seulement, hors des 24 donc, dans la zone des 10-6% : A. Lajoine en 1988, R. Hue en 1995, F. Bayrou en 2002). Si l'on enlève là aussi les candidatures multiples il en reste 14, soit dans l'ordre d'apparition : C. de Gaulle, F. Mitterrand, J. Lecanuet, G. Pompidou, A. Poher, J. Duclos, V. Giscard d'Estaing, J. Chaban-Delmas, J. Chirac, G. Marchais. R. Barre, J.-M. Le Pen, L. Jospin et Ed. Balladur ; parmi ceux-ci, à un moment ou l'autre, huit furent finalistes et cinq élus. Et, en portant le raisonnement principalement mais pas exclusivement sur ceux-là, qui, s'ils ne représentent pas l'intégralité de la catégorie ont tout de même pour la plupart prouvé qu'ils y appartenaient, on peut montrer, sans d'ailleurs faire preuve d'une originalité excessive, que le statut de présidentiable suppose la double possession d'un capital personnel et d'une capacité fédérative.

I. Un capital personnel

Si donc il doit y avoir au départ une certaine notoriété, mais si parallèlement celle-ci n'est pas en elle-même suffisante pour accéder à la qualité recherchée, la question devient de savoir quels sont les éléments qui doivent la constituer pour y parvenir. Il nous semble que

Être présidentiable

le candidat doit posséder un certain nombre des ressources qui, d'une part, l'établissent solidement à la tête d'un courant politique important et, d'autre part, attestent de sa capacité à faire œuvre positive s'il arrivait à la tête de l'exécutif ; ce que l'on peut appeler pour les premières des ressources d'ancrage et pour les secondes, en cédant aux tentations de la rime, des ressources d'ouvrage.

Les *ressources d'ancrage* donnent la possibilité d'apparaître de façon permanente comme l'un des principaux dirigeants politiques du pays : c'est la détention d'un fief électoral et la maîtrise d'un parti politique.

La détention d'un fief c'est la garantie que, quelles que soient les vicissitudes électorales, son titulaire l'emportera au fur et à mesure des élections successives et y sera peu inquiet de manière à avoir la disponibilité suffisante pour mener une campagne nationale et, sur le terrain, aider ceux de ses amis qui ont besoin d'un coup de main. Si l'on applique cette exigence à nos quatorze candidats privilégiés, il apparaît qu'ils y répondent presque tous. Certes le premier exemple à venir ne tombe pas bien, puisque c'est celui du général de Gaulle, mais on nous concédera que sa situation était exceptionnelle et qu'à l'interrogation, il aurait sûrement répondu que sa circonscription c'était la France... Sont bien établies en revanche les fortes positions de François Mitterrand dans la Nièvre (il y est député depuis 1946 sans autre interruption que la législature, 1958-1962 mais sa maîtrise du département lui permet de rallier le Sénat dès 1959), de Jean Lecanuet en Seine-Maritime (il y occupera à peu près tous les mandats possibles, en étant en son temps *recordman* du cumul), de Georges Pompidou dans le Cantal dès qu'il s'y parachute, d'Alain Poher en Seine-et-Marne, de Valéry Giscard d'Estaing dans le Puy-de-Dôme, de Jacques Chaban-Delmas à Bordeaux et de Jacques Chirac avec une double tenure en Corrèze et à Paris. Un peu moins nets sont les cas de Jacques Duclos, de Georges Marchais, de Raymond Barre et d'Édouard Balladur, mais on remarquera qu'aucun deux n'accède au second tour. Enfin pour ce qui est des finalistes des deux dernières élections, si l'on voit bien que Jean-Marie Le Pen est le seul candidat sans terre, c'est aussi celui qui de loin fera le score le plus médiocre au second tour, le cas de Lionel Jospin est ambigu puisque si sa défaite aux législatives de 1993 montre que le fief de Cintegabelle n'est pas très solide, cela ne l'empêche pas d'être en tête du premier tour de 1995, et donc finaliste,

alors que la reconquête de son siège en 1997 ne prévient en rien les résultats plus limités de 2002.

Bien entendu cette possession n'est pas à elle seule une garantie et nombreux sont les grands barons de province à n'avoir recueilli que des scores fort modestes à l'élection présidentielle, ainsi Gaston Defferre. Par ailleurs même si l'idée de décentralisation progresse et si l'on commence à voir apparaître, règles contre le cumul des mandats aidant, l'option pour la détention d'une présidence régionale plutôt que pour la poursuite d'une carrière parlementaire, il ne semble pas qu'un profil purement régional puisse être considéré comme constituant un capital suffisant et on ne voit pas bien qui pourrait dans les années qui viennent incarner cette forme de relève. Sans doute parce que ce qui correspond bien aux standards d'un État fédéral, États-Unis ou Allemagne, ne répond pas aux attentes d'un électorat dont le sentiment reste que tout se décide à Paris. En fait tout se passe comme si la possession évoquée constituait une sorte de socle permettant de se défaire du souci récurrent de l'élection, pour se consacrer à édifier sur ce socle une stature nationale ce qui passe par la maîtrise d'un parti.

La maîtrise d'un parti est une ressource indispensable ne serait-ce que pour des raisons techniques : s'il a une taille suffisante, il donnera l'accès aux parrainages nécessaires, sans qu'il soit nécessaire d'entamer une chasse épuisante, et les ressources financières qui éviteront de dépendre dans le passé, de mécènes incertains, et aujourd'hui, de seuil de remboursement. Dans tous les cas, il fournira une réserve de militants et de délégués qui permettront d'organiser et d'encadrer la campagne sur le terrain. Nous reviendrons plus loin sur la correspondance tellement évidente qu'elle est tautologique entre grands partis et grands candidats, mais il convient de rappeler ici que la construction d'un parti capable d'être l'instrument de l'accès au pouvoir puis de son exercice a été jusqu'à présent une des préoccupations majeures des candidats et en particulier de ceux qui ont réussi. Charles de Gaulle et Georges Pompidou avaient à leur disposition une UNR toute dévouée et consubstantielle au régime dans la première période de la V^e République ; Valéry Giscard d'Estaing s'attelle à cette tâche dès 1966 et François Mitterrand se rendra incontournable à gauche par sa prise de contrôle du parti socialiste au congrès d'Épinay en 1971 et sa victoire au congrès de Metz en 1979. Jacques Chirac fondera le RPR

Être présidentiable

sitôt après avoir quitté Matignon en 1976. Et, même si bien entendu la cause là encore n'est pas unique, force est de constater que l'absence d'un instrument de qualité constitue un sérieux handicap, ainsi pour les conglomerats centristes peu maîtrisés d'Alain Poher, Raymond Barre ou Édouard Balladur.

Curieux destin que celui de l'élection présidentielle française : conçue, paraît-il, pour faire échapper la désignation de « l'homme en charge de l'essentiel » aux partis politiques, elle a amené à ce que ceux-ci soient reconstruits à l'appui de leur volonté de candidature par les principaux prétendants. Et il y a bien là, même si nous acceptons rarement ce terme, une réelle exception française : à peu près partout en Europe, pour en rester à cette seule aire, les partis sont assez solides et assez permanents (sauf maintenant en Italie) pour désigner à intervalles réguliers et par des procédures établies leur leader. En France jusqu'à présent nous avons plutôt eu affaire à des leaders fabriquant ou refondant leur parti. On pouvait penser il y a quelques années qu'après ces temps héroïques viendraient ceux d'une pratique plus stabilisée et qu'à la construction de l'instrument succéderait la captation de l'existant⁴. Cela paraît moins sûr aujourd'hui : le RPR s'est déjà transformé et élargi dans un UMP dont M. Juppé a bien compris que sa présidence constituait un point de passage indispensable et le grand débat du PS en 2003 semble tourner autour d'une refondation jugée nécessaire, pour ne parler que des acteurs principaux.

On pourrait multiplier les exemples de la nécessité de bien maîtriser un parti, c'est aussi le cas de Jean-Marie Le Pen lorsqu'il surmonte la crise Mégret, tout en concédant que là encore, si c'est nécessaire, ce n'est pas suffisant : il reste à démontrer que cette capacité à diriger permettra d'œuvrer pour le bien du pays.

Les *ressources d'ouvrage* portent à la fois sur le passé et sur l'avenir ou plus précisément sur la possibilité de mettre en avant une expérience solide, garante de la compétence nécessaire pour exercer la plus haute charge du pays.

⁴ Voir notre contribution: « Le processus de nomination des candidats et l'organisation des campagnes électorales », pp. 67-93, in Nicholas Wahl et Jean-Louis Quermonne (dir.), *La France présidentielle, précité. Sur ce point notamment*, les pp. 70-77.

Pour ce qui est de l'expérience, on constatera que l'exercice de fonctions gouvernementales est quasiment un point de passage obligé. C'est le cas de onze des quatorze candidats que nous avons privilégiés, les seules exceptions étant les candidats du parti communiste à qui les conditions politiques de l'époque n'ont pas permis cette consécration (J. Duclos en 1969 et G. Marchais en 1981 qui ne peuvent mettre en avant que des ressources tirées de leurs fonctions partisans) et J.-M. Le Pen, candidat d'un parti hors système.

Mais, en laissant de côté le général de Gaulle, qui est déjà président sortant lors de la première élection au suffrage universel, tous les autres ont été ministres. Tant que dure l'hégémonie gaulliste, ce ne peut être que sous la IV^e République, ce qui n'est pas forcément utile à mettre en avant même si c'est bien le cas, assez modestement il est vrai, de Jean Lecanuet (secrétaire d'État en 1955-1956) et d'Alain Poher (lui en 1948 et 1957-1958) qui évidemment met davantage en avant son rôle de champion du *non* victorieux de 1969 ou ses fonctions institutionnelles de président du Sénat et président de la République par intérim ; quant à François Mitterrand, on sait que ses participations aux gouvernements de la IV^e République sont nombreuses et s'il lui faudra plus s'en défendre que s'en glorifier, la capacité à gouverner est attestée. Plus tard ce seront des ministres de la V^e République à l'expérience plus récente et généralement considérée comme réussie, ainsi pour V. Giscard d'Estaing et L. Jospin. Mais il y a aussi et ce n'est évidemment pas un hasard si la catégorie est bien fournie, les anciens Premiers ministres que sont G. Pompidou, J. Chaban-Delmas, J. Chirac et R. Barre. On peut mettre à part les Premiers ministres en place au moment de l'élection présidentielle pour souligner, mais cela a été souvent noté, la malédiction qui s'attache à cette position : ni J. Chirac en 1988, E. Balladur en 1995 ou L. Jospin en 2002 ne l'emporteront, le premier seulement parvenant à accéder au second tour ; c'est qu'à l'évidence, il est facile aux autres candidats de faire porter le poids de « ce qui ne va pas » sur l'hôte de Matignon, alors que ce dernier a bien du mal à incarner le changement que l'électeur attend souvent de son vote. Malédiction qui touche moins le président sortant, seul V. Giscard d'Estaing sera battu alors que F. Mitterrand et J. Chirac seront réélus, mais cela doit s'apprécier sans doute au bénéfice de l'observation précédente puisque ces deux derniers sont en situation

Être présidentiable

de cohabitation et en lutte contre leur Premier ministre, responsable de fait de la politique en cours. On se souvient de l'obstination raffinée avec laquelle F. Mitterrand appelait « Monsieur le Premier ministre » son compétiteur dans le débat télévisé du second tour de 1998.

Bien entendu, là encore, cette ressource d'expérience ne suffit pas à elle seule à assurer la dimension de présidentiable et plusieurs anciens ministres ont réalisé des scores modestes ; ainsi G. Defferre, J. Royer, Ph. de Villiers, C. Lepage, A. Madelin et, à peine plus heureux, F. Bayrou. Et cela a même été le cas de l'ancien Premier ministre qu'était M. Debré en 1981, mais il est vrai que sa candidature relevait plus du témoignage désenchanté que de l'esprit de conquête.

C'est qu'à cet acquis du passé, avec ce qu'il peut apporter par la construction de réseaux d'influence, il faut ajouter la promesse de l'avenir : être présidentiable, c'est aussi être porteur d'une idée, incarner une perspective qui par-delà la personne du candidat peut mobiliser de larges pans de l'opinion, un mythe ou à tout le moins un projet porteur. En 1965, la confirmation d'une V^e République présentée comme en danger pèse plus que la construction de l'Union de la gauche ou celle de l'Europe, comme en 1969, sa poursuite face à la présidence débonnaire et peu active que propose A. Poher. En 1974, la mystique du programme commun l'emporte au premier tour sur la continuité dans le changement promise par V. Giscard d'Estaing et la nouvelle société rappelée par J. Chaban-Delmas, avant de céder à l'addition des deux. Mais en 1981, la force tranquille et la relance économique qu'incarne F. Mitterrand mobilisent davantage que le pâle « il faut un président à la France » ou la tentative de ressusciter le gaullisme. En 1988, « la France unie » est évidemment le slogan rassembleur par excellence et la « fracture sociale » de 1995 permet de dépasser les frontières de la droite ; enfin en 2002 « la France en grand » parle davantage aux électeurs que l'étrange « présider autrement », même si l'on ne croit pas beaucoup à son acception lacanienne. Par ailleurs, la montée régulière de J.-M. Le Pen s'appuie sur les thèmes reçus par l'opinion, de mauvaises réponses à de vraies questions selon l'expression controversée mais juste de L. Fabius, le chômage et l'insécurité, on sait la place qu'aura cette question en 2002.

Et si l'on peut citer de mémoire ces différents axes de campagne , on a un peu plus de mal à la faire pour d'autres candidats qui n'ont

pas su trouver le vecteur d'une adhésion suffisante ou l'ont perdu en chemin alors que les débats de campagne leur promettaient mieux comme la « confiance » de R. Barre en 1988 ou le « nouvel engagement » d'E. Balladur en 1995 ou, en dehors de nos candidats privilégiés, « la République » de J.-P. Chevènement en 2002. C'est que, bien évidemment, ce projet de campagne, projet pour la France naturellement, ne s'apprécie pas isolément mais dans la compétition qui l'oppose aux autres, et il serait trop simple de réduire cette compétition à celle des communicateurs et autres gourous qui aident mais ne remplacent pas.

En fait ce qui est en cause c'est la capacité à faire bouger les lignes, à dépasser les frontières de son camp et d'ailleurs les candidats prennent bien soin de préciser que, s'ils ont certes le soutien d'un ou de plusieurs partis, ils ont vocation à rassembler au-delà, à montrer leur capacité fédérative.

II. Une capacité fédérative

On emploie à dessein ce qualificatif tiré des pratiques de la télévision commerciale, car c'est bien de la même préoccupation qu'il s'agit : comment attirer sur le même programme, similitude des termes, des segments différents de la population de manière à les agréger dans une majorité ? Pendant longtemps, il est apparu que les principaux candidats avaient une possibilité d'option entre initier cette addition dès le premier tour ou attendre le second avant que l'évolution du système de partis, perceptible dès les années quatre-vingt-dix, amène à ce que l'on peut sans doute considérer comme une nouvelle donne.

Les *options possibles* peuvent se rattacher à deux formules pour ce qui est du choix du premier tour : frapper fort ou ratisser large ? Autrement dit vaut-il mieux rassembler déjà plusieurs partis dès le premier tour pour s'assurer de la fidélité de leur électorat et de l'impact psychologique d'un capital élevé, quitte à perdre des marges qu'on pourra récupérer quinze jours plus tard, ou faut-il au contraire laisser la diversité s'exprimer pour compter sur des renforts de second tour, chaque compétiteur/partenaire devancé étant dans

Être présidentiable

l'obligation d'apporter son électorat s'il veut pouvoir compenser par des rétributions gouvernementales ses désillusions présidentielles.

Certes l'option n'est pas toujours ouverte, il faut la vouloir et il faut aussi que les partenaires soient prêts à l'accepter. Le tableau ci-après montre à cet égard les évolutions.

La première partie indique, élection après élection qui a dépassé la zone des 40% des suffrages exprimés, puis la zone des 30%, des 20% et des 10%, la dernière ligne ne prenant en compte un candidat obtenant un score inférieur que s'il est le quatrième de l'élection considérée.

Cette présentation est à notre sens assez parlante : la zone des 40% n'est plus atteinte après 1974, la zone de 30% après 1988 et même, mais on y reviendra, la barre (seulement symbolique) des 20% n'est plus franchie en 2002.

Les principales candidatures au premier tour

Candidats	1965	1969	1974	1981	1988	1995	2002
** de 40%	CDG	GP	FM				
SE **	43,7	44,0	43,4				
** de 30%	FM		VGE		FM 34,1		
SE	32,2		32,9				
** de 20%		AP		VGE		LJ 23,3	
SE		23,4		27,8		JC 20,8	
.....		JD 21,5				EB 18,6	
** de 10%	JL 15,8		JCD	FM 26,1	JC 19,9	JMLP	JC 19,9
SE			14,6	JC 18,0	RB 16,6	15,0	JMLP 16,9
.....				GM 15,5	JMLP	-	LJ 16,2
.....	JLTV	GD 5,1			14,4		
4 ^e si nécessaire.....	5,3		JR 3,2	-	-		FB 6,8
Nombre de candidats à + de 10%							
SE	3	3	3	4	4	4	3
Somme des candidats du quadrille.....	91,7	94,0	90,9	87,4	77,3	71,3	46,3
Somme 2 premiers.....	75,9	67,4	76,3	53,9	54,0	44,1	36,8
Somme 3 premiers.....	91,7	88,9	90,9	71,9	70,5	62,7	53,0
Somme 4 premiers.....	97,0	94,0	94,1	87,4	84,9	77,7	59,8

** SE: suffrages exprimés.

Autrement dit, le rassemblement dès le premier tour n'existe que dans les trois premières élections présidentielles : il relève d'un positionnement naturel chez le général de Gaulle (et qui dans la majorité oserait se présenter contre lui), d'une logique successorale chez G. Pompidou (encore qu'il lui faudra décourager V. Giscard d'Estaing qui était déjà tenté) et d'un choix stratégique pour F. Mitterrand, candidat unique de la gauche en 1965 avant d'en être le candidat commun de 1974, nuance sémantique qui rend compte de l'accord programmatique qui a été conclu. Mais, à partir de 1981, la volonté de rassembler au-delà de son propre parti au premier tour ne s'adresse qu'aux formations secondaires, les quatre grands de l'époque ayant atteint dans leur équilibre, d'ailleurs tout momentané, la situation que Maurice Duverger a caractérisée par l'heureuse image du quadrille bipolaire.

Les figures du quadrille sont donc ce qui va dominer chaque élection en lui donnant sa physionomie propre qui dépend donc, pour le premier tour au moins, de la stratégie adoptée par les principaux candidats. Mais ceci ne vaut qu'à partir de 1974, le rassemblement opéré par V. Giscard d'Estaing manifestant la disparition du centrisme d'opposition qui ne s'est pas remis de son lourd échec de 1969. Cette élection de 1974 marque le succès des deux stratégies parallèles et concurrentes sur lesquelles V. Giscard d'Estaing et F. Mitterrand appuient leurs ambitions présidentielles : rassembler des formations moyennes ou petites pour équilibrer au moins et dépasser si possible le grand parti de chaque camp. La possibilité d'y parvenir a été attestée par le résultat des élections législatives de 1973 ou l'ensemble, encore désuni des républicains indépendants et des centristes réunit 23% des suffrages exprimés contre 24% à l'UDR : l'addition aura valeur de multiplication puisque le champion de la future UDF rassemble 32,9% des suffrages exprimés contre 14,6% à J. Chaban-Delmas qui n'a su ajouter à l'UNR, diminuée par la défection de J. Chirac et de ses amis, que les maigres troupes du CDP. Quant à F. Mitterrand le rassemblement opéré par le parti socialiste et autour de lui (les radicaux de gauche) a déjà dépassé d'une courte tête le parti communiste en 1973, 22% des suffrages exprimés contre 21,4% ; peu désireux de laisser apparaître que l'écart va encore s'accroître, le parti communiste, qui pense avoir verrouillé les choses avec la signature du programme commun du gouvernement, accepte la candidature commune dont la dynamique

Être présidentiable

est forte au premier tour mais s'essouffle au second. C'est l'élection de 1981, revanche de la précédente qui montre jusqu'à la perfection le quadrille dans ses équilibres : les petits regroupés (l'UDF a été constituée pour les élections législatives de 1978) dépassent nettement les grands d'hier, d'une dizaine de points dans chaque cas, et la coalition de gauche prend cette fois-ci l'avantage au second tour.

Le tableau ci-dessus, dans sa seconde partie, montre que jusque-là les partis du quadrille ou qui allaient devenir tels, regroupent plus de 90% des suffrages exprimés, à peine moins en 1981 avec 87,4% (mais on retrouve pratiquement les 90% si l'on y ajoute les 2,2% de Michel Crépeau qui avait choisi de faire cavalier seul). Cette situation que l'on peut penser *a priori* comme résultant d'une manière logique des contraintes électorales, le scrutin majoritaire à deux tours conduisant à un système de deux coalitions de deux partis (vote utile au premier tour à l'intérieur de chaque coalition, vote utile au second tour entre les deux coalitions, d'ailleurs imposé pour l'élection présidentielle) va pourtant se défaire tout juste après avoir atteint cette quasi-perfection. Le système de partis se transforme, sous l'influence d'une série de facteurs que l'on ne retracera pas ici⁵ avec la montée en puissance sur le marché électoral du Front national et dans une moindre mesure des Verts.

En 1988, André Lajoinie pour le parti communiste est le premier des cavaliers du quadrille à tomber, avec 6,8% des suffrages exprimés, il n'est plus que le cinquième à l'arrivée ; s'il y a toujours quatre candidats à plus de 10%, comme à partir de 1981 (avant ils étaient trois seulement en raison des rassemblements signalés), le quatrième est cette fois J.-M. Le Pen qui n'avait pu se présenter en 1981 faute de signatures. Du coup les partis du quadrille passent pour la première fois au-dessous des 80% et ce n'est que le début d'une évolution qui va conduire à ce que l'on peut considérer comme une nouvelle donne.

Une *nouvelle donne* paraît en effet caractériser la situation actuelle et donc commander la stratégie des présidentielles d'aujourd'hui : le rassemblement du premier tour tend à disparaître et y disposer d'un capital de 20% des suffrages exprimés semble suffisant pour

⁵ Voir notre article: « Le système des partis ou la Constitution politique de la V^e République », p. 1611-1624 *in RD publ.* 1998, n° 5-6, notamment p. 1616-1618.

pouvoir espérer l'emporter au second. La fragmentation progressive du système apparaît en trois périodes successives, sans que l'on puisse affirmer qu'elle soit terminée, car l'élection de 2002 témoigne peut-être d'une nouvelle logique introduite par le quinquennat.

La troisième partie du tableau dressé plus haut s'attache à la somme des suffrages obtenus par les premiers candidats et montre une dépoliarisation que Jean-Luc Parodi voit continue, mais qui à notre sens est plutôt discontinuée⁶. Les trois premières éditions de l'élection présidentielle, si on les considère à l'aune du critère du fractionnement, sont en effet assez proches l'une de l'autre ; s'il y a une petite faiblesse pour la somme des deux premiers en 1969 (contre-performance d'A. Poher), la somme des quatre premiers varie très peu, et, plus significatif encore puisqu'elle résulte du score des candidats qui vont véritablement peser sur l'élection, la somme des trois premiers est quasiment identique, autour de 90% des suffrages exprimés. 1981, puisque les rassemblements du premier tour sont désormais limités comme on l'a dit, montre une nette diminution pour ce qui est de la somme des deux et des trois premiers, moins pour la somme des quatre (qui sont donc cette fois-là les candidats du quadrille). Et si 1988 propose à peu près les mêmes chiffres, c'est avec une différence de taille que la simple addition dissimule, la personnalité politique du quatrième, G. Marchais en 1981 et J.-M. Le Pen en 1988. C'est entre ces deux élections que commence une transition qui conduit à une dispersion déjà marquée en 1995, puisque les indicateurs chutent de dix points pour ce qui est des deux premiers, de huit pour ce qui est du trio de tête et de sept si on élargit au quatuor, alors même que le nombre total de candidats est resté à neuf comme en 1988. Derrière ces chiffres, la réalité politique c'est qu'il n'y a désormais plus qu'un candidat utile à gauche, celui du parti socialiste, d'où les luttes de pouvoir et les changements successifs de premier secrétaire avec la disqualification de L. Fabius à qui l'on fait porter la responsabilité de la défaite de 1993 et de M. Rocard qui doit rendre

⁶ Même si comme d'habitude nous le rejoignons sur l'essentiel ! Voir Jean-Luc Parodi, « L'énigme de la cohabitation ou les effets pervers d'une présélection annoncée », *RF sc. pol.* 2002, n° 5-6, p. 483-504, notamment p. 489-491.

Être présidentiable

compte de celle de sa liste aux élections européennes de 1994⁷. Mais il y a encore deux possibilités à droite, la tentative d'organiser des primaires pour désigner un candidat unique, tentative à laquelle personne ne croyait d'ailleurs, ayant définitivement échoué en novembre 1994.

Ce phénomène de dispersion est beaucoup plus net encore en 2002 : d'abord parce qu'un second cavalier du quadrille chute et si F. Bayrou avec sa nouvelle UDF arrive à être le quatrième homme et non le troisième comme il se le promettait, c'est avec un score de 6,8% des suffrages exprimés ce qui joint au résultat plus modeste encore de R. Hue (3,4%) fait que pour la première fois les candidats du quadrille tombent en dessous des 50% ; de fait la figure n'existe plus, on y reviendra pour finir. La chute des autres indicateurs est tout aussi nette : moins de 37% pour les deux premiers, 53% pour les trois premiers et moins de 60% pour les quatre premiers, alors qu'à ce nombre on avait la quasi-totalité de l'électorat jusqu'à 1974. Pour la première fois les présidentiables potentiels obtiennent moins de 20% des suffrages exprimés au premier tour, le futur élu tangentant la barre, avant il est vrai de faire le meilleur score de toutes les élections présidentielles au second tour. S'agit-il là d'un accident ou de l'introduction d'une autre logique qui pourrait peser désormais sur la situation de présidentiable ?

Avant même qu'elle se déroule, l'élection de 2002 connaît des contraintes institutionnelles modifiées, qui pèsent sans doute plus lourd qu'on ne l'a vu ou dit à l'époque et qui à notre sens rendent plus difficile qu'un rassemblement important s'opère dès le premier tour. Le quinquennat présidentiel a été institué par la révision constitutionnelle du 2 octobre 2000 et renforce, qu'on le veuille ou non, la relation de dépendance entre les candidats et leurs partis respectifs : bien plus la loi organique du 15 mai 2001 en reportant de façon permanente les élections législatives au lendemain immédiat de l'élection présidentielle placent définitivement celles-là sous

⁷ Élections qui ont pu apparaître comme un véritable « banc d'essai » pour les présidentielles et un point de passage obligé pour les présidentiables : elles confirment la capacité à faire un bon score (F. Mitterrand, G. Marchais et J. Chirac en 1979), au contraire disqualifient (M. Rocard en 1994 et par forfait Ph. Séguin en 1999) ou parfois créent l'illusion (Ph. de Villiers en 1994, Ch. Pasqua en 1999). Ceci dit le nouveau calendrier électoral (cf. *infra*) devrait diminuer ces caractères puisque la consultation européenne sera désormais toujours éloignée de trois ans de l'échéance présidentielle et la régionalisation les faire complètement disparaître.

l'influence déterminante de celle-ci. Or ces élections législatives ont désormais plusieurs fonctions : choix des députés bien sûr et par le même choix d'une majorité et d'un gouvernement, mais aussi détermination de la dotation financière qui sera attribuée annuellement à chaque parti politique. Et comme ce financement public représente désormais pour l'ensemble des partis à peu près la moitié de leur budget, et beaucoup plus pour les petits, il est vital pour eux d'y présenter le plus de candidats possibles et de leur donner une forte visibilité, ce qui pourra être fait par la campagne présidentielle de leur chef de file : la candidature présidentielle devient ainsi, et de façon principale pour les petits partis, le produit d'appel des candidatures législatives immédiatement postérieures. Il ne fait guère de doute que cette cause, même si elle n'est pas unique, joue fortement dans l'inflation des candidatures constatée tant à l'élection présidentielle, 16 postulants, qu'aux élections législatives, 8 444 pour les 577 circonscriptions soit plus de 14 en moyenne par circonscription contre 11 en 1997 et 9 en 1993⁸. Si rien n'est changé dans les règles institutionnelles, on pourrait penser à des exigences plus fortes pour la candidature présidentielle, à l'instauration d'un minimum de voix pour avoir droit au financement public⁹, il y a fort à parier que cette tendance à la dispersion subsistera.

Elle n'est pas pour autant insurmontable comme a su le montrer la droite en réalisant, avec brutalité mais efficacité, la fusion de ses principales composantes dans l'UMP ; même si le capital ainsi constitué s'établit à un niveau modeste par rapport au passé, 19,9% des suffrages exprimés à l'élection présidentielle et 33,3% aux élections législatives il met le nouveau parti hors d'atteinte d'une UDF qui apparaît comme résiduelle avec 6,8% des voix à l'élection présidentielle et 4,8% aux élections législatives. C'est dire que le statut de présidentiable passe là par la maîtrise de l'UMP et M. Juppé, on l'a déjà dit, l'a bien compris.

⁸ Selon les chiffres établis par Gérard Le Gall : « Réélection de Jacques Chirac : un vote de conjoncture confirmé aux élections législatives », p. 9-33, in *Revue politique et parlementaire*, sept.-déc. 2002. Ces chiffres p. 29.

⁹ Sur le premier point le Conseil constitutionnel a posé la question au législateur dans ses « Observations sur l'élection présidentielle », JO du 15 nov. 2002, p. 18808-18809 ; sur le second s'il a bien annulé le seuil de 5% prévu à l'origine par la loi du 15 janvier 1990 (décision du 11 janv. 1990) il a, à plusieurs reprises, sans succès jusqu'à 2003, appelé l'attention du législateur sur l'intérêt qu'il y aurait à proposer un nouveau plancher.

Être présidentiable

Pour ce qui est de la gauche la situation est plus délicate : certes le PS est toujours en son sein en situation dominante, encore 24,4% des suffrages exprimés aux élections législatives contre 4,8% au PC et 4,5% aux Verts. Mais s'il laissait échapper le talisman de l'union, suivant la formule chère à François Mitterrand qui avait su établir l'hégémonie du parti socialiste en faisant en sorte qu'il couvre un vaste champ politique, depuis les franges du gauchisme jusqu'aux marges de la sociale démocratie la plus modérée, sa situation pourrait être contestée. Une fois éclatée la construction de la gauche plurielle, celle d'un pôle de radicalité pourrait apparaître : après tout les trois candidats trotskistes ont recueilli 10,4% des voix à l'élection présidentielle et en ajoutant à ce capital, si l'on ose le terme pour ce secteur de l'opinion, la partie protestataire de l'électorat vert ou communiste, un candidat emblématique ou supposé tel, un José Bové par exemple, peut espérer, s'il rend ces apports miscibles, égaler le score de Lionel Jospin... ce qui n'en ferait pas pour autant un véritable présidentiable, car sa capacité fédérative au second tour serait faible.

Et pour en revenir à ce problème, il faut souligner que plus l'éparpillement du premier tour se confirmera, plus il deviendra important. En atteste déjà la faiblesse de J.-M. Le Pen qui passe en 2002 de 4,8 millions de voix au premier tour à 5,5 au second soit un « taux de recouvrement » de 115%, le plus faible des quatorze finalistes, à l'exception de G. Pompidou en 1969 (110%), mais lui avait déjà fait le plein nécessaire au premier tour¹⁰. Autrement dit, même qualifié pour la finale, J.-M. Le Pen n'était pas présidentiable.

Tout ceci amène à penser que le nouveau système de partis qui semble se mettre en place, deux grands partis et une série de demi-partis pour reprendre l'expression de Jean Blondel pourrait être l'occasion d'une nouvelle donne pour ce qui est de l'acquisition de ce statut de présidentiable : si l'exigence de ressources personnelles pour être le champion d'un courant politique demeure, l'affaiblissement de ces courants, y compris des principaux, renforce la nécessité de cette capacité fédérative, autrement dit d'un positionnement qui permette de dépasser les limites de son propre camp.

¹⁰ Le calcul de l'ensemble des taux de recouvrement est malheureusement décevant car les valeurs dépendent évidemment des situations du premier tour et bien entendu des rassemblements déjà opérés à ce stade.

III. L'équilibre des pouvoirs

Il serait tentant pour conclure de chercher qui au regard de ces différents critères, les quatre premiers dont l'expérience montre qu'il faut en posséder au moins trois et le cinquième, est d'ores et déjà en situation de présidentiable pour la prochaine échéance. Par crainte de la subjectivité on n'y cédera pas...tout en invitant à observer les comportements de ceux dont les noms sont volontiers prononcés : l'un s'affaire à la construction d'une position dominante dans son parti, l'autre à la fortification d'un fief local, un troisième à la nécessité d'une œuvre ministérielle qui le rende incontournable. Et les autres se laissent aller à rêver qu'un coup de dés abolira sinon le hasard du moins la nécessité !